

2 Politique

Cour constitutionnelle

Marie-Madeleine Mborantsuo rempile

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

L'actuelle présidente de la Haute juridiction a été confirmée dans ses fonctions par un décret du président de la République, Ali Bongo Ondimba, rendu public jeudi. Pour un nouveau mandat de neuf (9) ans non renouvelable, elle sera à la tête d'une équipe de neuf membres dont trois nouveaux. Tous sont nommés conformément aux dispositions de l'article 89 de la Constitution.

LA nouvelle est tombée à notre Rédaction jeudi en début de soirée. Il s'agit du décret présidentiel relatif au renouvellement des membres de la Cour constitutionnelle. Neuf (9) au total, conformément aux dispositions de l'article 89 de la Constitution dans sa mouture datant de janvier 2018. Toujours dans ce cadre, le président de ladite institution est choisi parmi les trois membres désignés par le président de la République. Dans le cadre de ce

nouveau mandat, c'est Mme Marie-Madeleine Mborantsuo qui a été reconduite.

La nouvelle équipe comprend neuf membres désignés par le chef de l'Etat, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale et le Conseil supérieur de la Magistrature. Dans le premier cas il s'agit de : outre Mme Mborantsuo, Hervé Moutsinga et Afriquita Dolorès Agondjo ép. Bayena. Dans le deuxième cas, on compte M. Christian Bignoumba Fernandes ; dans le troisième cas il y a Mme Louise Angue et M. Sosthène Momboua. Et dans le dernier cas ce sont : M. Jacques Lebama, M. Edouard Ogandaga et Mme Lucie Akalane.

On relève que la nouvelle équipe qui sera en place au niveau de la Haute juridiction constitutionnelle compte trois nouveaux membres. Il s'agit de : Mme Lucie Akalane, Edouard Ogandaga et Sosthène Momboua. Tous les autres ont déjà au moins un mandat à leur compte.

Soulignons que, conformément aux dispositions



Le siège de la Haute juridiction.

Photo : BANDONA/ L'Union

constitutionnelles, "les juges constitutionnels sont choisis à titre principal parmi les professeurs de droit, les avocats et les magistrats âgés de cinquante

(50) ans au moins et justifiant de quinze (15) ans d'expérience professionnelle au moins, ainsi que les personnalités qualifiées ayant honoré le service de

l'Etat et âgées d'au moins cinquante ans".

De même, les membres de la Cour constitutionnelle prêtent serment au cours d'une cérémonie solennelle

présidée par le président de la République, devant le Parlement, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes réunis.

Portraits des juges constitutionnels

Le choix de la compétence et de l'expérience

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

À la tête de cette institution depuis sa création, en 1991, Marie-Madeleine Mborantsuo a traversé toutes les périodes électorales depuis le retour du pays au multipartisme. Qui est donc celle qui est à la fois respectée et crainte, et dont le rôle est diversement apprécié, notamment lors des scrutins électoraux? Portrait.

Originaire de la province du Haut-Ogooué, Marie-Madeleine Mborantsuo est née le 18 avril 1955 à Franceville. À 20 ans, elle obtient son baccalauréat série A4 au lycée d'État de sa ville natale. Inscrite en faculté de Droit et des

Sciences économiques de l'Université nationale du Gabon (aujourd'hui UOB), elle en sort, en 1979, avec une Licence ancien régime (Maîtrise en droit) qu'elle obtiendra avec mention. Avant d'aller poursuivre ses études à l'Université Paris II Panthéon-Sorbonne (France), où elle décroche un Diplôme d'études approfondies (DEA) en finances publiques, fiscalité et droit constitutionnel. Et bien plus tard, en 2001, elle obtient un doctorat, avec félicitations du jury, à l'Université d'Aix-en-Provence en France.

Au sortir de ses études, elle intègre la Chambre des Comptes de la Cour suprême en 1979. Après un stage en France, elle est nommée conseiller du



La présidente de la Cour constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo.

Photo : DR

ministre de la Planification de l'époque. Puis, en tant qu'enseignante, elle donnera des cours à l'UOB et à l'Institut de l'Économie et des Finances (IEF). Dès 1983, elle est promue présidente de la Chambre des Comptes de la Cour suprême devenant ainsi la

première femme à occuper la haute fonction.

Sans être sous les feux des projecteurs, sa vie va basculer de l'ombre à la lumière, dans les années 1990. À la faveur de l'ouverture démocratique, Mme Mborantsuo participe activement aux travaux de

la Conférence nationale au sein de la Commission des Institutions. Membre de la Commission spéciale de la rédaction de la nouvelle Constitution mise en place au lendemain de la Conférence nationale, elle va prendre une part active à la rédaction de la Constitution du 26 mars 1991. D'ailleurs, cette année, elle devient l'un des tout premiers membres de la Cour constitutionnelle. Élu par ses pairs, elle en prend la tête.

Membre de plusieurs associations internationales, elle a notamment été présidente de l'Association des Cours et Conseils constitutionnels des pays ayant en partage l'usage du français (ACCPUF). Ensuite, président de la Commission

nationale de règlement du différend frontalier entre la République de Guinée Équatoriale et la République gabonaise, règlement placé sous l'arbitrage des Nations unies. Marie-Madeleine Mborantsuo est entre autres, Grand Croix de l'Ordre de l'Étoile équatoriale de la République gabonaise et Commandeur de la légion d'Honneur de la République française et docteur Honoris causa de l'Université internationale d'Agadir (Maroc).

Sa reconduction à la tête de la Haute juridiction est sans nul doute le résultat d'un travail accompli avec rigueur et professionnalisme, fruit d'une expertise née d'une expérience avérée.

Portraits des juges constitutionnels

Hervé Moutsinga, le doyen en âge

J.O.

Libreville/Gabon

LE docteur en médecine, Hervé Moutsinga, a été reconduit comme membre de la Cour constitutionnelle. Il est, comme lors du précédent mandat, le plus âgé des juges constitutionnels de cette Haute juridiction de la République. Qui est donc Hervé Moutsinga ?

Médecin de formation, il est né le 12 décembre

1934 à Ibanga, par Tchibanga dans la province de la Nyanga. Hormis les fonctions techniques en rapport avec sa profession, il a été au Cabinet de feu le président Omar Bongo Ondimba, en tant que chef de Cabinet, puis directeur de Cabinet adjoint. Avant d'être promu membre des différents gouvernements Léon Mebiame dans les années fastes du parti unique. Des nombreux portefeuilles ministériels qui l'avaient amené à diri-



Le conseiller Hervé Moutsinga.

Photo : Jo Manlanga

ger les Affaires sociales, les Anciens combattants, les Postes et Télécommunications, les Eaux et Forêts, Tourisme, Habitat et Urbanisme, entre autres.

Sa longue présence dans ces gouvernements va prendre fin avec l'avène-

ment de la démocratie au Gabon en 1990. C'est alors qu'il réintègrera le Cabinet du défunt président de la République comme Conseiller. C'est en 1998 qu'il fait son entrée à la Cour constitutionnelle comme Conseiller membre.

En outre, Hervé Moutsinga a reçu de nombreuses distinctions dont le Grand Croix de l'Ordre équatorial, Grand Croix de l'Ordre national et Médaille d'or de la Cour constitutionnelle.